

AVIS PUBLIC

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

Demande de dérogation mineure

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 612-2018

À la population, que conformément à la directive émise par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en raison de la pandémie COVID-19 et l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qu'une session extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, sera tenue à huis clos par téléconférence, le jeudi 16 avril à 19 h 00.

Qu'au cours de cette session, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure de monsieur Daniel Touchette A.G. concernant le 140 rang Elmire.

Que la présente demande de dérogation mineure soit à l'effet de régulariser une situation dérogatoire existante concernant la superficie d'un garage privé détaché alors que l'article 4.2.6 du règlement de zonage 612-2018 autorise les garages privés détachés de maximum 120m².

Que la demande de dérogation mineure est de 3m².

Que cette demande de dérogation mineure ne semble pas porter préjudice à autrui.

Que le contexte actuel de pandémie empêche tout rassemblement de citoyens en personne.

Que tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en formulant ses commentaires par écrit à l'adresse courriel dq@saintpauldabbotsford.qc.ca ou par téléphone au 450 379-5408, poste 222.

DONNÉ à Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 2^e jour du mois d'avril deux mille vingt.

Jean-Raphaël Cloutier
Directeur général